

CHAMBRE DES COMMUNES

Le jeudi 9 octobre 1980

La séance est ouverte à 2 heures.

● (1405)

AFFAIRES COURANTES

[Traduction]

LES FEMMES

ON DEMANDE L'ASSURANCE QUE LA CHARTE PROPOSÉE
PROTÈGERA LEURS DROITS—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU
RÈGLEMENT

M. Walter McLean (Waterloo): Madame le Président, j'invoque l'article 43 du Règlement. Étant donné que le Conseil consultatif de la situation de la femme, organisme relevant du gouvernement, a déclaré hier que la charte proposée des droits personnels ne protège pas suffisamment les femmes contre les pratiques discriminatoires et que le gouvernement tente apparemment d'étouffer toute discussion sur la constitution et la femme en refusant des fonds au comité d'action nationale qui devait tenir le 18 octobre prochain une réunion des dirigeantes des groupements féminins à Winnipeg, je propose, appuyé par l'honorable représentante de Vancouver-Centre (M^{lle} Carney):

Que la Chambre enjoigne au gouvernement d'assurer immédiatement à toutes les Canadiennes que toute charte proposée des droits témoignera de l'intention du gouvernement de protéger leurs droits.

Mme le Président: Une motion de ce genre exige le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LE RESTAURANT DU PARLEMENT

L'OFFRE DE VINS DE LA C.-B.—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU
RÈGLEMENT

M. Vince Dantzer (Okanagan-Nord): Je vous remercie, madame le Président. J'invoque l'article 43 du Règlement au sujet d'une affaire extrêmement urgente. Étant donné que la Chambre compte 28 députés de la Colombie-Britannique, que ces derniers reçoivent souvent dans les locaux de la colline parlementaire des gens de leurs circonscriptions, compte tenu de la résolution dont nous sommes présentement saisis et qui vise à garantir à tous le droit de ne pas être soumis à des traitements ou à des peines cruels ou inusités et étant donné que, le restaurant du Parlement n'offrant pas de vins de la Colombie-Britannique, les députés de cette province sont victi-

mes d'un traitement ou d'une peine cruels ou inusités puisqu'ils sont obligés de servir à leurs invités du vin produit ailleurs qu'en Colombie-Britannique, je propose, avec l'appui du député de Okanagan-Similkameen (M. King):

Que la Chambre demande instamment aux autorités compétentes de mettre fin à ce traitement cruel et inusité et de faire en sorte que les grands crus de la Colombie-Britannique soient servis au restaurant du Parlement.

Mme le Président: Je doute fort qu'il s'agisse là d'une affaire extrêmement urgente.

* * *

● (1410)

LE GOUVERNEMENT CANADIEN

LA PROTECTION DES DROITS DES CANADIENS—LE
RENFORCEMENT DU SYSTÈME PARLEMENTAIRE—RECOURS À
L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Dan McKenzie (Winnipeg-Assiniboine): Madame le Président, j'invoque les dispositions de l'article 43 du Règlement. Étant donné que le gouvernement semble obsédé par l'idée de protéger les droits des citoyens canadiens, je propose, avec l'appui du député de Saskatoon-Ouest (M. Hnatyshyn):

Que le gouvernement cesse d'agir illégalement en haussant les tarifs postaux sans consulter le Parlement, qu'il cesse de gouverner par décrets du conseil, et qu'il applique les recommandations que le comité permanent mixte du règlement et des autres textes parlementaires a déposées en juillet 1980, de façon à protéger les droits des Canadiens et à renforcer le régime parlementaire.

Mme le Président: Pour mettre cette motion en délibération, il faudrait le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

ON DEMANDE DES PROGRAMMES PROPRES À RÉALISER LES
ENGAGEMENTS ÉNONCÉS DANS LE DISCOURS DU TRÔNE—
RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

Mr. Neil Young (Beaches): Madame le Président, j'invoque les dispositions de l'article 43 du Règlement. Étant donné que dans le Discours du trône, le gouvernement s'est engagé à présenter un programme d'action visant à favoriser le développement du Canada, à fournir des emplois, à stimuler la croissance, à accroître notre maîtrise sur notre territoire et notre contrôle sur notre économie, je propose, avec l'appui du député de Vancouver-Est (M^{me} Mitchell):

Que la Chambre demande au gouvernement de présenter immédiatement au Parlement les programmes qu'il a promis dans son discours du trône, et qu'il mette en œuvre des programmes de création réelle d'emplois susceptibles de réduire le taux absolument inacceptable du chômage.

Mme le Président: Pour mettre cette motion en délibération, il faudrait le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?